

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_3813_CC

TRAVAUX DE VOIRIE LIES AU BNG

**(Terrassement, réseaux, bordurage, enrobé,
béton)**

DU 25 SEPTEMBRE AU 17 NOVEMBRE 2023

RUE DU VAL DE SAIRE

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du
12 octobre 2022 portant sur les délégations de
fonction et de signature attribuées aux adjoints au
Maire, aux maires délégués et aux conseillers
municipaux délégués, complété par l'arrêté
n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de la sté COLAS en date du
8 septembre 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 25 SEPTEMBRE AU 17 NOVEMBRE 2023**

ARTICLE 1^{er} – RUE DU VAL DE SAIRE

La rue sera barrée, au droit des travaux, le temps des travaux.

Des déviations seront mises en place par l'entreprise.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté COLAS (19 rue Hervé Dannemont 50700 Brix), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 14 septembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE



Légende:

- Ligne de projet
- Emprise de chantier
- Séparateur de voie (S16)
- Clôture de chantier grillagée
- Entrée et sortie de chantier
- Cheminement piéton
- Signalisation verticale
- Sens de circulation
- Passage piéton
- Marquage au sol provisoire
- Accès réservés piétons
- Accès réservés VL
- Cheminement cycliste
- Périple ou bouche à incendie
- Point de contact ordres managérien
- Phase chantier de bord
- Distributeur de bit
- Livraison
- Arrêt de bus provisoire

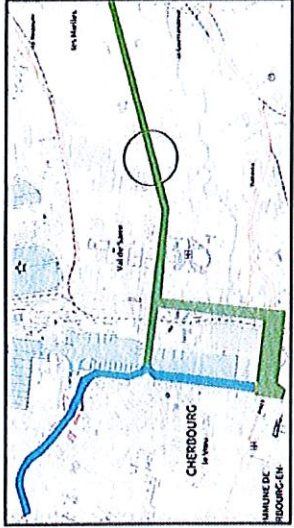
Travaux	Du 25/09/2023 au 15/11/2023
Arrêté	Du 30/01/2023 au 07/04/2023

BNG-EXE-EN3-OPC-PHA-S03-005-E
 Sous Secteur 3.3 : Octroi
 Phase 1

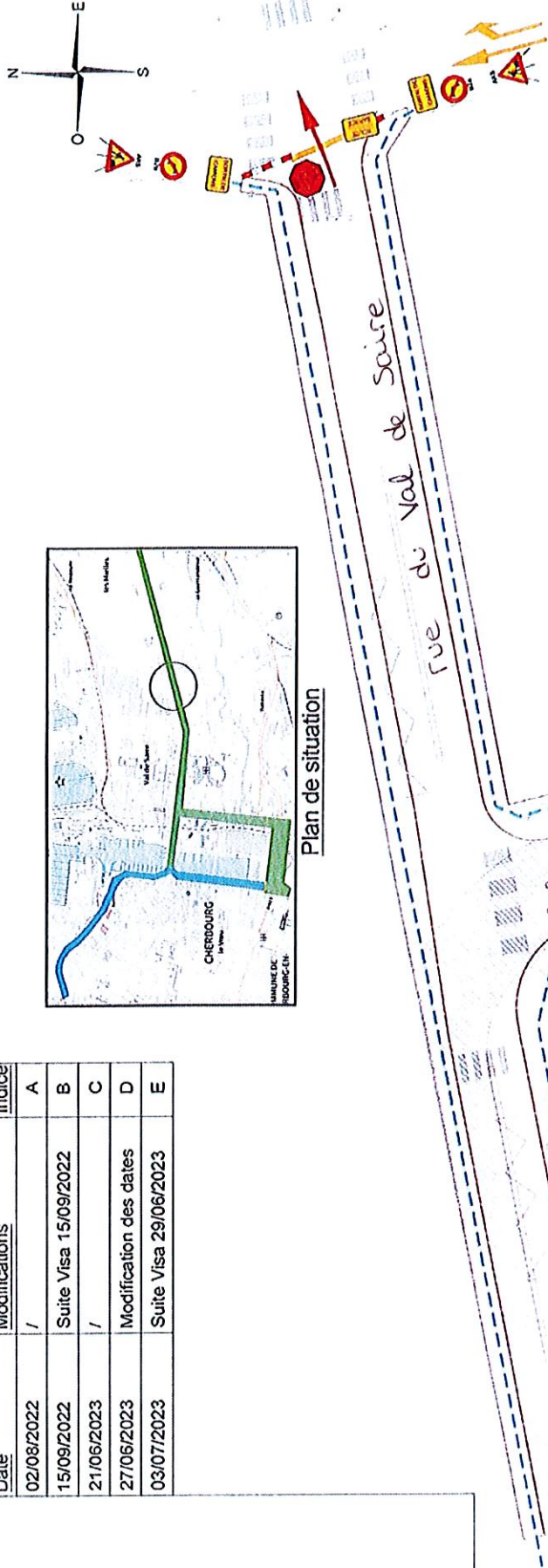


Echelle : 1/200e

Date	Modifications	Indice
02/08/2022	/	A
15/09/2022	Suite Visa 15/09/2022	B
21/06/2023	/	C
27/06/2023	Modification des dates	D
03/07/2023	Suite Visa 29/06/2023	E



Plan de situation



Plan de livraison hôpital

Plan de déviation Sud

Plan de déviation Est

Plan de déviation Ouest

0 m

25 m

50 m